



Albi, le 27 février 2013

La préfète communique : Prévention des feux de cheminée

En cette période de froid, le service départemental d'incendie et de secours du Tarn et la Préfecture rappellent quelques consignes de précaution d'utilisation des cheminées :

- entretenir régulièrement les conduits d'évacuation et les cheminées : ces éléments doivent être ramonés chaque année,
- ne jamais boucher ou obstruer les grilles de ventilation, les conduits ou les cheminées,
- ne brûler que du bois sec et n'utiliser aucun solvant ou alcool permettant de faire démarrer le feu un peu plus vite,
- ne pas surcharger un insert ou un foyer à flamme nue, notamment la nuit,
- ne pas jeter dans le feu de cheminée des matériaux inflammables ou qui dégageraient des fumées toxiques (bougies, plastique...),
- éloigner du foyer les combustibles (carton, papier, canapé, tapis...). Ne surtout pas faire sécher de linge à proximité de la cheminée.

Il ne faut pas oublier d'équiper les habitations de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF). En vente dans de nombreux commerces, cet appareil, placé de préférence au plafond, vous avertira grâce à sa sonnerie aiguë d'un départ d'incendie. Il est recommandé d'installer au moins un détecteur à chaque niveau de votre habitation, ou au moins, dans la pièce où donnent les chambres à coucher.

Il faut veiller à ce qu'il réponde bien à la norme NF-EN 14 604.

Que faire en cas d'incendie ?

Tout feu de cheminée se caractérise par une odeur spécifique, un ronflement anormal dans le conduit (bourdonnement ou ronflement), la chute de débris de suie, une fumée abondante, des étincelles voire des flammes au débouché supérieur du conduit.

Conduite à tenir en cas de départ de feu :

- faire sortir toutes les personnes se trouvant dans l'habitation,
- appeler immédiatement les sapeurs-pompiers (18 ou 112),
- préparer l'arrivée des secours en allant au devant d'eux pour les guider.

Contact Presse : Sandrine SUBREVILLE – 05-63-77-89-01 – sandrine.subreville@sdis81.fr

Stéphanie TAILLEFER - 05 63 45 60 87- stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX
Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>